

L'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE CIVIQUE À LA DGFIP

En septembre dernier, les représentants des personnels ont participé à un groupe de travail sur l'expérimentation du service civique à la DGFIP qui, comme **FO** le présentait dans sa déclaration liminaire, s'est avéré n'être qu'une simple réunion d'information.

Le Chef du Service RH, présidait cette réunion qui avait pour but de nous convaincre qu'il n'y avait aucun cynisme à employer les jeunes volontaires du service civique sur des missions qui relevaient, selon notre analyse, des compétences d'agents titulaires des Finances Publiques pour la mirifique somme de 573 € par mois.



Comme la logique est aujourd'hui de retarder à tout prix l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, il a défendu une vision idéale du service civique, répondant surtout aux interrogations développées dans la déclaration liminaire de la délégation **FO**.

Si **FO** partage le fait que les missions de la DGFIP sont porteuses des valeurs de la Nation, notre Syndicat reste dubitatif sur l'ambition de la DGFIP à les faire partager en recourant au service civique !

En effet, on a du mal à trouver en quoi les missions de la DGFIP seraient concernées dans les neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation :

- solidarité,
- santé,
- éducation pour tous,
- culture et loisirs, sport,
- environnement,
- mémoire et citoyenneté,
- développement international et action humanitaire,
- intervention d'urgence ?

Sans être perturbé par cette incohérence, et parce qu'il faut répondre à la commande présidentielle, il a soutenu qu'il ne s'agissait pas de procéder au retrait de personnels titulaires de l'exercice de certaines missions, citant comme exemple le cas de la mission "autour de l'accueil" qui, pour lui, ne se substitue absolument pas à la mission d'accueil traditionnel, qui continuera d'être effectuée par les agents des Finances Publiques !

L'accueil avant l'accueil, c'est quand même un concept auquel personne n'avait pensé ! Le but du service civique serait donc de "faire connaître" et "de faire apprécier" la DGFIP au public, intention louable s'il en est.

Pourtant entre intérêt général et utilitaire, la Direction Générale a choisi la seconde option,



Novembre 2015 n°3/2015

tout en habillant son choix dans la dimension sociale que représente, pour elle, le service civique.

Avec sa grande prudence coutumière, elle a par ailleurs décidé de limiter l'expérimentation en recrutant une cinquantaine de volontaires répartis sur 3 directions :

- Ille-et-Vilaine,
- Nord
- et Seine-St-Denis.

Alors que le service civique est d'une durée de 6 à 12 mois, les jeunes volontaires de la DGFIP seront sous contrat de 8 mois, contrat qui pourra être modulé selon les circonstances !

Les tâches qui seront dévolues aux volontaires "seront aussi précises que possible" : admirons ici la précision du propos !

Les tuteurs, également volontaires, seront d'abord formés par l'Agence du Service Civique et l'ENFIP formera les jeunes volontaires suivant un module adapté de celui des PACTE.

Précisons en outre que le jeune volontaire n'est pas subordonné aux responsables administratifs de la DGFIP, même si l'administration se réserve d'imposer des horaires de présence.

L'articulation des trois axes de missions pourrait se faire dans le temps suivant cet ordre :

- l'accueil,
- l'intervention en milieux scolaires
- et enfin, l'informatique.

Mais le volontaire pourrait tout aussi bien être « spécialisé » sur un seul axe de mission.

Enfin, l'Administration a évoqué la piste de la solidarité qui verrait les volontaires affectés auprès des agents handicapés.

Elle a indiqué qu'il était trop tôt pour une mise en place dès cette année.

La délégation **FO** n'a bien évidemment pas été convaincue par l'ensemble des arguments de la Direction Générale.



FO a réaffirmé que toutes les missions prévues pour le service civique sont des missions à part entière de la DGFIP : elles ne doivent qu'aux suppressions d'emplois successives et à la charge de travail croissant des agents, d'être "externalisées" vers les volontaires du service civique.